Compte-rendu UNSA du CT du 5 juin 2012 - n° 4

Début du CT 14 heures.
Tous les élus titulaires du personnel sont présents (le représentant de FO est arrivé à 14h20).
Etaient présents pour l'administration P. Mutzenhardt (Président de L'UL), M.Delignon (Chargé de mission), F. Noel (SG par intérim), M.Riquart (DRH), B.Wurtz (directeur adjoint RH). Invités en tant qu'experts G. Vautrin (responsable du dispositif d'écoute et d'accompagnement des personnels) et L. Mayeux (Medecine du travail). Secrétaire de séance L. Eccli. Secrétaire de séance adjoint B. Klein.

1. Approbation des PV du CT des 13 et 29 février 2012. Avis

Le PV du 13 février est approuvé sans remarque complémentaire.

Ce PV avait donné lieu de la part de l'UNSA à une réaffirmation de la nécessité de rédiger de véritables PV qui sont une réécriture de la séance donc moins exhaustifs qu'un verbatim mais plus détaillés qu'un relevé des avis avec une précision sur le nom des syndicats qui prennent la parole.

VOTE :
9 POUR (FO était absent)

Le PV du 29 février n'a pas pu être validé par le secrétaire adjoint. Son approbation est reportée au prochain CT.

2. Ajout à l'Ordre du Jour : Modification du règlement intérieur. Avis

Première modification (art 5.1 et 6.1), afin que les directeurs de Pôles Scientifiques et de Collegiums soient respectivement des invités permanents au Conseil Scientifique et au Conseil de la Formation.
Le président P. Mutzenhardt explique l'importance que revêt pour lui la présence de ces directeurs dans les conseils car ils sont en charge de l'organisation de la politique de leurs différents secteurs.
L'UNSA demande l'ajout à ces articles de la mention «Les directeurs **ou leurs représentants…** » afin que les directeurs puissent se faire suppléer, s ils ne peuvent pas assister au conseil.
P. Mutzenhardt accepte cet amendement.

Vote :
10 POUR

Deuxième modification (art 5.1) : il est proposé de remplacer « 5 personnalités extérieures » par « 3 personnalités qualifiées françaises ou étrangères et 2 représentants d'institutions partenaires ».

P. Mutzenhardt indique que des noms ont déjà été proposés par les directeurs de Collegiums et de Pôles Scientifiques.
Un syndicat indique que les partenaires seront certainement plus présents que les personnalités et que pour le quorum, cela peut poser problème.
P. Mutzenhardt répond que le choix tiendra effectivement compte de ce critère.

VOTE
POUR 6 (UNSA et SGEN)
Abstentions 4 (CGT, FO et FSU)

3. Avancement local de grade des enseignants-chercheurs. Avis

Un document détaillant la procédure d'examen des dossiers, une liste de critères et la fiche réponse qui sera envoyée aux candidats nous est distribué en séance.
P. Mutzenhardt s'excuse mais explique que ce point doit passer au CA de vendredi 08/06 car la remontée doit avoir lieu avant le 10/07/2012. Il souhaite à l'avenir que la distribution de document en séance reste la plus exceptionnelle possible.
Pour cette année, 64 promotions sont offertes pour 226 candidats (50 MCF et 176 PR). En plus de la vague de promotions CNU (connue à partir du 7 juin), le CA restreint déterminera une liste des promus au titre local dans le cadre du contingent fixé par le ministère.
Confier la tâche d'expertise au CA restreint lui semble difficile au vu du nombre de dossiers et pas souhaitable, c'est pourquoi il propose cette procédure. Il la détaille ensuite, tout en précisant que celle-ci sera transitoire et rediscutée dans un groupe de travail pour l'application de l'année prochaine.
L'idée est d'avoir au moins deux experts par dossier. Les experts seront choisis dans le vivier des conseils centraux hors CA, des Pôles Scientifique et des Collegiums. Un des experts devra être de la même section CNU ou du même groupe CNU. L'évaluation est basée sur la recherche, l'enseignement et l'investissement collectif. Un canevas est rempli par les rapporteurs. Pour l'équilibre, il est proposé un membre du CF ou Collegium et un membre du CS ou du Pôle Scientifique. Leur expertise sera confrontée aux autres dossiers dans une des 3 commissions : MC, Pr1, et PrCE1 et CE2 animées par un VP. L'avis est émis sur une fiche qui sera portée à la connaissance du candidat.
Les syndicats demandent que tous ces documents soient portés à la connaissance des candidats.
P. Mutzenhardt indique qu'il demandera à ce que les documents expliquant la procédure soient envoyés aux candidats et explique qu'il souhaite aussi la mise en place d'un espace dédié pour tous les documents institutionnels de ce type. Il remarque que les dossiers ont été rédigés à l'automne 2011 sans la connaissance de cette fiche certes, mais cette fiche ne comporte pas de note et sera transmise au candidat. Au moins les candidats auront une idée des critères de leur évaluation et des remarques sur leur dossier.
Un syndicat se demande si l'on doit voter sur ce point car le document a été distribué en séance. Il souligne que la première phase avait été catastrophique donc cette procédure a le mérite de clarifier les choses, toutefois le document est distribué en séance et il émet un doute sur la possibilité d'avoir un rapporteur de la même section CNU pour les petites sections et regrette que les experts ne soient choisis que parmi les élus.
P. Mutzenhardt rappelle qu'il s'agit d'au moins un des deux experts dans le groupe CNU (qui comporte plusieurs sections) du candidat. Cependant, un problème va certainement se poser en

théologie. Toutefois les élus représentent un vivier légitime. La procédure de la première phase a été effectivement problématique. Ce dossier doit malheureusement être traité en urgence, mais il souhaite que cette situation ne se reproduise pas. Si l'on part sur la base d'une réunion mensuelle du CA et du CT les dossiers pourraient être traités en temps et en heure et calmement.
Pour ce qui est du vote, il souhaite que le CT joue pleinement son rôle.
Il souhaite préserver un fonctionnement démocratique.
L'UNSA salue la volonté du président de respecter le rôle du CT. Il souligne qu'il existait des critères répartis en items pour l'évaluation or nous n'avons pas d'indication sur les critères qui seront utilisés pour cette seconde phase. L'UNSA demande pour les prochaines sessions, qu'un groupe de travail soit créé pour définir le processus et éviter les dysfonctionnements apparus cette année, pour réfléchir aux critères d'évaluation et définir le poids de ces critères, le poids des avis (UFR, CNU, …) dans le processus de décision. Aussi l'UNSA demande que tous ces éléments soient le cas échéant mis à la connaissance de la communauté via l'espace sur l'ENT qui y sera consacré.
P. Mutzenhardt répond que pour le moment c'est l'instance décisionnelle qui affine les critères. Il souhaite qu'un groupe de travail soit mis en place, mais remarque qu'il faut se méfier des items trop rigides car on oublie alors qu'il y a des individus derrière. La méthode sera à affiner, améliorer en 2013.
Un syndicat souligne que la partie recherche est déjà évaluée par le CNU, pourquoi revenir là-dessus ? Il lui semble que le canevas des rapporteurs présenté ici n'est qu'une tâche de secrétariat.
P. Mutzenhardt répond qu'il y a deux solutions : soit le candidat remplit une fiche qui devra être vérifiée de toute manière, soit ce sont des experts qui le font mais dans les deux cas la lecture du dossier est indispensable. Des essais de fiches remplies par le candidat s'étaient avérés problématiques.
Le même syndicat insiste sur la partie recherche qui ne devrait pas être évaluée en local.
P. Mutzenhardt répond que dans la production scientifique peuvent rentrer énormément de choses en plus des publications qui peuvent ne pas être pareillement considérées selon les sections CNU. Un examen des trois versants de l'activité des enseignants-chercheurs (recherche, enseignement, implication collective) est nécessaire en local pour rendre un avis pertinent. Si les critères du CNU étaient très clairs, ce serait effectivement redondant. Il constate que le nombre de promotions est plus important qu'avant et regrette que les MC ne fassent pas plus de dossier, cette année il y en a 50 pour 26 promotions offertes en HC. Il pense que pour beaucoup cela reste une distinction de fin de carrière, ce qui n'est plus le cas.
Une interruption de séance est demandée par la FSU.

VOTE
POUR 6 (UNSA et SGEN)
CONTRE 4 (CGT, FO et FSU)

La procédure soumise au vote n'est donc que transitoire et concerne uniquement les promotions actuellement en cours de traitement (seconde phase du processus). Cette procédure nous semble préférable et plus démocratique qu'un traitement de tous les dossiers par le seul CA restreint.
Voter « contre » signifie souhaiter pour cette année l'application stricte de la réglementation, en l'occurrence une évaluation de tous les dossiers par le seul CA restreint, voter « pour » permet un traitement plus démocratique et approfondi des dossiers et permet aussi aux candidats d'être

informés des critères utilisés pour leur évaluation et des remarques et avis produits. A partir de là, l'UNSA s'est prononcée pour ce texte.
De plus, le fait que le président se soit engagé à ce que le processus soit revu pour être optimisé en 2013 (un groupe de travail sera créé) et qu'il soit communiqué à la communauté universitaire, ne peut que recueillir notre approbation.

4. Congés de Recherche pour conversion thématique. Avis

M. Riquart indique que pour 2012 le CNU a accordé 19 semestres à 17 personnes. Il souligne que ces semestres sont à la charge de l'UL tout comme ceux accordés localement. L'année dernière, sur les 4 établissements, il y a eu 33 semestres d'accordés dont 30 utilisés.
Nous espérons que c'est un cas de force majeure qui a fait renoncer à ces congés car 3 semestres auraient pu être attribués à d'autres candidats.
Cette année 46 dossiers ont été déposés pour 2012/2013 au CNU et 58 en local. Mais il peut y avoir des doublons.
P. Mutzenhardt remarque qu'il faut faire attention lorsque l'on demande un CRCT : en effet la PES est attribuée au 1er septembre mais en sont exclus les personnels en CRCT à la même date. Il propose d'attribuer pour cette année le même nombre de semestres que celui consommé l'année passée à savoir 30 (19 CNU + 11 locale). Les choix se feront en fonction de la pertinence du projet ou alors pour de la mobilité, ce qui permettra d'identifier et d'exclure ainsi les décharges déguisées. C'est le CS qui devra faire les propositions au CA restreint.

VOTE
POUR 10

5 Retour sur les avis du CA suite au CT. Information

En l'occurrence, il s'agit du CT sur la modification du règlement intérieur auquel nous avions refusé de siéger car les documents que nous avions demandés ne nous avaient pas été fournis. Lors de la reconvocation, nous n'avions toujours pas les documents, aussi, nous n'avons pas siégé considérant que le CT était assimilé à une simple chambre d'enregistrement. Le CA provisoire a alors pu voter la modification sans avis du CT.

6 Présentation des concours BIATOSS. Information

Le bilan provisoire de la campagne des concours ouverts à l'UL est de :
Sur 27 postes en Cat A, il y a 25 admissibles de l'UL dont 9 contractuels ;
Sur 29 postes en Cat B, il y a 61 admissibles UL dont 20 contractuels ;
Sur 19 postes en Cat C, il y a 18 admissibles UL dont 17 contractuels.
Des formations ont été dispensées pour les concours et les admissibles se verront proposer des oraux blancs. Les jurys sont en cours de formation.

L'UNSA demande comment les jurys sont composés.
M. Riquart indique que les jurys sont constitués en fonction de la BAP du concours, d'un président, d'un expert ou deux experts, d'enseignants chercheurs et de BIATOSS. Lorsqu'un membre du jury

connaît un candidat, il avertit le jury et il ne peut ni lui poser de questions ni participer à la décision finale.

7 Financement des dépenses de personnel (masse salariale). Information

B. Wurtz expose la méthode de calcul de la masse salariale à partie de celle de l'année précédente, en tenant compte notamment de facteurs nationaux (augmentation du point par exemple) et de la politique du président. Le suivi des dépenses est mensuel avec une projection sur la fin d'année et des ajustements si nécessaire. Le logiciel utilisé est : Pilotage Opérationnel des Emplois et de la Masse salariale (POEMS), Il s'alimente automatiquement d'un certain nombre de données. Il est géré par le Ministère du Budget et validé par l'AMUE.
P. Mutzenhardt annonce que le budget est de 422 430 000 euros pour cette année. La soutenabilité financière (paiement des salaires) est assurée jusqu'à la fin de l'année. OUF !
En revanche, il n'a pas encore connaissance des marges de manœuvre. En ce qui concerne les budgets propres, il reste des inconnues donc on ne peut pas encore avoir une vision claire notamment car les bases Harpege des 4 ex universités ne seront fusionnées qu'en juillet.
L'UNSA demande si le GVT (Glissement Vieillesse Technicité) est intégré dans ce budget.
P. Mutzenhardt répond que oui. Il rajoute que celui-ci représente 3.5 Millions et qu'il est compensé par des recettes de l'UL. Pour l'instant il n'y a pas eu de dotation supplémentaire, mais il y a des négociations en cours avec le ministère.
L'argent qui pourrait être ainsi récupéré serait une marge de manœuvre possible pour développer une politique indemnitaire par exemple.

8. CDisation et titularisation

M. Riquart réexpose les grandes lignes de la loi Sauvadet de Mars 2012 et des circulaires qui ont suivi. La CDisation prend effet au 13 mars 2012, si l'on cumule à cette date 6 ans d'ancienneté sur les 8 dernières années pour les personnels âgés de moins de 55 ans ou 3 ans sur les 4 dernières années pour les plus de 55 ans. Le CT n'a pas pu être réuni lors de la campagne de CDisation car cette opération devait se faire rapidement. 45 personnels ont été recensés et 40 se sont déjà vus proposer un CDI et ont été avertis par mail.

SI VOUS PENSEZ ETRE DANS CE CAS MAIS NE PAS AVOIR ETE CDIISE, CONTACTEZ-NOUS.

Sur ces 45 personnels, 5 enseignants de langues qui ont des contrats de 10 mois devraient voir leur cas se régler de manière positive : un CDI leur sera proposé sur la base de 384 h (comme les PRCE) pour le 30 juin.

Un syndicat souligne qu'il y a des enseignants vacataires qui dépassent les 384 heures : ceux du FLE.
M. Riquart rappelle que les vacataires sont exclus du champ de cette loi.
F. Noel explique que les contrats FLE doivent s'autofinancer par les frais d'inscription (parmi les plus bas de France) ce qui explique un nombre d'heures supérieur à 384 h. Dans l'UL deux établissements sont concernés : l'un a déjà choisi d'augmenter ses frais d'inscription. Certains enseignants sont en CDI mais la proposition des 384 h ne peut se faire que si les inscriptions sont suffisantes pour assurer la soutenabilité financière dans le temps. Cela concerne une dizaine de personnes et il est souhaitable d'organiser un groupe de travail spécifique sur la question.
P. Mutzenhardt ajoute que des choix devront être faits. Il est favorable à un statut à 384 h pour ne multiplier les statuts particuliers, mais ce n'est pas un choix anodin.
Un syndicat demande des précisions sur les CDD qui vont arriver à 6 ans.
P. Mutzenhardt répond qu'à partir du moment où on aura connaissance de la marge de manœuvre financière, il faudra opérer des choix. Les CDD qui arrivent à échéance ne doivent pas être

volontairement interrompus mais, il faut mesurer les impacts des passages au CDI dans le long terme.
M. Riquart explique que 25 personnes aujourd'hui approchent des 6 ans et la transformation en CDI sera automatique. Pour ceux dont le contrat s'arrête juste avant 6 ans, il proposera des continuités de contrats dans la composante ou en dehors afin de faire en sorte qu'il n'y ait pas de rupture.
Il y a 830 contractuels en CDD à l'UL. Sur les 49 qui sont arrivés en fin de contrat cette année (6%) : 10 ont démissionné, 29 arrivent en fin de mission ou de crédits de suppléance, 4 sont titularisés ou partent en retraite et 6 ne sont pas renouvelés car ils ne donnent pas satisfaction. L'an dernier, il y avait eu 63 départs au même moment de l'année. Tous les contractuels dont les contrats sont arrivés à échéance ne sont pas perdus de vue et rappelés automatiquement si des postes se libèrent.
F. Noel insiste sur le fait qu'on ne peut pas laisser augmenter le nombre de CDI sans réfléchir en termes de carrière et de soutenabilité pour l'UL. De plus il est illusoire de vouloir fonctionner sans CDD mais les agents doivent être clairement prévenus à la signature du contrat ajoute P. Mutzenhardt.
M. Riquart revient sur la formation aux concours.
L'UNSA demande un bilan des contractuels qui ont suivi une préparation au concours.
M. Riquart assure qu'il donnera les chiffres dès qu'il le pourra. Il indique que pour l'UHP l'an dernier, il y avait eu 9 candidats dont 7 avaient suivi une formation et 5 réussites.
Un syndicat demande ce qu'il en est des concours réservés.
M. Riquart explique qu'il y aura 4 ans de 2013 à 2016 pour pouvoir titulariser les gens avec concours ou examens professionnels. Cela représente environ 300 personnes. Pour comparaison, cette année il y 79 postes mis au concours et 250 personnes se sont présentées. Il faudra réfléchir à comment gérer les titulaires et les contractuels par rapport au concours : pourquoi ne pas décider de réserver un pourcentage de concours aux contractuels pendant 4 ans ? Est-ce qu'il faut les réserver à certains métiers ?
L'UNSA demande qu'un groupe de travail soit rapidement mis en place pour discuter de la politique des contractuels de l'UL et du traitement particulier des personnels déjà présents depuis plusieurs années à l'UL.

9. Entretiens professionnels. Information

M. Riquart indique que la procédure est mise en place partout et pour tous les BIATOSS et ne concerne que les contractuels de plus d'un an. Cela permet de mesurer le potentiel de l'établissement. Le choix d'utiliser la fiche du rectorat a été fait. Pour les AENES, une partie est consacrée à l'évaluation et à leur proposition pour bonification.

L'UNSA rappelle qu'elle a envoyé un mail afin de faire appliquer la lettre de M. Bernet et souligne que les ITRF ne doivent pas être évalués en 2012. Elle propose une fiche qui supprime toute allusion à l'évaluation.
M. Riquart indique que le formulaire sera changé en conséquence.

NB : Elle a été envoyée le lendemain aux responsables de composantes. Soyez attentifs à passer votre entretien avec la bonne fiche.

10. Retour sur la cellule d'accompagnement et d'écoute. Information

Le médiateur de l'ex-UHP M. Vautrin prend la parole pour faire le bilan. 25 personnes ont été reçues par la psychologue et 20 autres sont venus dans les groupes ce qui fait 45 personnes. Les freins au dispositif étaient principalement le fait de prendre la parole en public, les problèmes de confidentialité et l'absence de nouveau Président.

D'un côté, il y a des agents dont les missions ne sont plus claires et qui se demandent ce qu'ils font là, et de l'autre des agents en saturation de travail. Il ressort un manque de sens et une difficulté à trouver sa place dans l'organisation. Le manque de repères, la gêne pour traiter les dossiers dans un contexte « flottant », l'absence de prises de décisions stratégiques, un sentiment de perte de compétences (pour certains N-1 qui sont passés N-4) sont les caractéristiques principales décelées au travers des entretiens. Dans certain cas, il y a des situations de grande souffrance psychologique.
A présent il faut traiter les problèmes. Les responsables doivent être formés afin de répondre au stress de leurs collaborateurs et de gérer les tensions.
L'UNSA intervient pour souligner d'une part qu'une attention particulière doit être portée à Metz car certains personnels se retrouvent sans mission ou possibilité de retrouver des postes à niveau de compétences égales sur place et se demandent s'ils ne vont pas être obligés de changer de lieu d'exercice ; d'autre part elle fait remarquer que 45 personnes ne reflètent pas la réalité, c'est plutôt 300 personnes impactées. Nous rappelons notre grande réserve sur la pertinence du dispositif mis en place à l'UL vu le nombre de mails reçus et les inquiétudes qui nous ont été remontées. Et d'après ce que nous avons constaté les n+ 1 doivent absolument être accompagnés pour apprendre à dialoguer avec leurs équipes car même s'ils sont débordés, leur propre stress de ne doit pas se répandre dans le service.
P. Mutzenhardt indique qu'il faut développer notre capacité à donner des dossiers de responsabilité sur cette plateforme, mais que les mêmes problèmes existent sur Nancy même si moins visibles.
L. Mayeux (Médecin du travail) indique que la demande de consultation individuelle pour ces problèmes est faible.
Un syndicat demande quel est son avenir et une évaluation des coûts.
M. Vautrin indique qu'il existe une convention UL – MGEN pour la psychologue mais que l'établissement participe aux frais de cette convention. Les 4 autres membres sont des bénévoles.
Un syndicat souligne qu'on ne doit pas se priver de ce dispositif car à l'origine de la demande d'accompagnement comme à Strasbourg.
Le médecin du travail L. Mayeux explique que Strasbourg a fait un autre choix en engageant un psychologue vacataire qui travaille en étroite relation avec la médecine du travail et que cela a l'air de bien fonctionner. Elle insiste sur l'importance de former les responsables et surtout de ne pas rendre les gens monotâches dans leurs nouvelles activités.

11. Application du jour de carence. Information

M. Riquart indique que le jour de carence en cas de maladie sera appliqué rétroactivement à compter du 1er janvier 2012 et prélevé sur la paie de juillet pour le 1er semestre. Les agents concernés seront avertis par courrier. L'argent devra remonter au Ministère des Finances qui a déjà demandé un bilan en avril. A la question d'un syndicat, il confirme que la rétroactivité est obligatoire.
Pour ce qui est de Metz, le droit local prime et les contractuels ne subiront donc pas ce jour de carence.
L'UNSA demande un bilan et à ce que la DRH et l'action Sociale soient attentives aux problèmes que cela pourrait engendrer pour certains personnels en difficulté financière.
M. Riquart indique qu'une possibilité d'échelonnement ou d'aide exceptionnelle pourrait être proposée au cas par cas.
N'hésitez donc pas à nous faire remonter vos difficultés ou à vous adresser à l'assistante sociale.

12. Divers

P. Mutzenhardt doit partir à une autre réunion mais souhaite avant les questions diverses faire un point d'information sur ses décisions et actions.
Le 8 juin, les VP seront désignés lors du CA.
Le 27 juin, le VP CS sera élu.

Le CF sera installé à Brabois, le CS à Lionnois, le CVU à Metz et le CA à la Présidence de l'Université de Lorraine cours Léopold. Pour le rassemblement du CF et CVU, cela aura lieu à la Présidence également.
Les chargés de missions seront nommés à la fin du mois.
En ce qui concerne les RH, les gros chantiers seront : le référentiel enseignant, l'ARTT, le régime indemnitaire et les contractuels. La mise en place est prévue au plus tard au 1er janvier 2013.
Un CT aura lieu le 26 juin. Les groupes de travail qui seront constitués pourront faire remonter plusieurs propositions et le CT sera régulièrement tenu au courant de la progression des travaux.
Il propose comme composition pour ces groupes : un représentant pour les 7 Organisations Syndicales qui ont déposés des listes pour les élections ainsi que le DGS, un VP, des élus du CA et des représentants de la DRH pour la côté technique.
Toutes les OS sont unanimement contre cette proposition : seuls les élus ont toute légitimité pour représenter les personnels dans ces groupes de travail sur la base de leur programme.
F. Noel explique que ce sont des problèmes qui concernent tout le monde et que les groupes de travail peuvent être vus comme des conférences où l'on ferait un inventaire et le CT travaillerait ensuite sur les propositions.
P. Mutzenhardt souhaite que des élus extérieurs au CT participent afin d'amener d'autres éléments de débat et que des rapporteurs soient nommés pour exposer le déroulement des débats au CT et au CA. Les sénateurs seraient peut être un bon choix ou des syndiqués qui ne sont pas élus au CT.
Nous lui avons fait remarquer que les députés participent aux travaux des lois qu'ils votent.
Les élus CT sont les plus à même d'être force de propositions car ils ont été présentés en fonction de leurs compétences et de leur expertise dans ces domaines. De plus l'UNSA a la moitié des sièges au CT et ne peut pas être représentée dans la même proportion que les autres OS. Nous entendons bien que l'approche globale permet le débat, mais le flou est dangereux. De plus les dossiers très techniques ne peuvent pas être traités par des élus qui n'y sont pas préparés.
Le débat est long et nous ne sommes pas tombés d'accord. La constitution des groupes de travaux est donc mise à l'ordre du jour du 26 juin.
Nous rappelons que nous devons aussi travailler sur le RI et sur la CCPANT.

13. Questions diverses

14. Questions diverses

Nous avons posé les questions suivantes

1- Pourriez-vous expliquer pourquoi les agents non titulaires de Lionnois n'ont plus droit à la subrogation des (indemnités journalières), ceci afin de clarifier ce changement auprès des principaux intéressés.

M. Riquart explique que l'agent comptable de l'ex-UHP ne suivait pas la législation en vigueur, la procédure a donc été revue en fonction de la réglementation. Un courrier a été adressé aux responsables pour qu'ils informent leurs personnels et l'information a été mise sur l'ENT de l'UHP. Cela intervient à partir du 1er juin. Dorénavant les personnels toucheront la part assurance maladie puis le complément de l'UL alors qu'avant l'UL versait la totalité et se faisait rembourser par l'assurance maladie.

2- Concernant les fermetures des sites cet été et congés obligatoires, nous souhaitons être assurés qu'il n'y aura pas de changements par rapport à ce qui avait été décidé dans les ex-établissements afin que les personnels sachent à quoi s'en tenir.

F. Noel nous assure que dans les composantes, il n'y aura aucune modification. En revanche, les plateformes restent ouvertes car des agents avaient prévus de travailler au mois d'août. Les souhaits des agents seront donc respectés, mais il faut encore s'assurer des solutions logistiques pour assurer l'accueil. Certaines directions pourront être fermées sur les plateformes toujours en fonction des agents. Il n'y aura pas de travailleur isolé.

3- Nous avions envoyé un courrier à M. Finance concernant l'ouverture au web, sur l'ENT de l'ex-INPL sans authentification, de l'annuaire professionnel des personnels relevant auparavant de cet établissement (http://ent.inpl-nancy.fr canal "Annuaire Personnels") ce qui est contraire à la réglementation en vigueur. Où en est-on à ce sujet ?
F. Noel indique que cela n'est plus possible depuis cet après-midi. Un courrier sera envoyé à chaque personnel pour leur demander l'autorisation. La déclaration à la CNIL a été faite.

4- Le décret concernant le CHSCT est paru. Il est urgent à présent de le mettre en place. Peut-on fixer les échéances dès maintenant ?
F. Noel indique que l'installation est prévue avant le 14 juillet 2012. Cependant il ne devrait pas fonctionner tout de suite.

5- De nombreux déménagements de service ont déjà eu lieu, d'autres sont à venir sur les différents sites : pourrions-nous avoir un bilan ?
F. Noel indique que 159 personnes ont déménagé et qu'il reste 127 personnes à déménager. C'est un énorme chantier qui prendra fin en septembre 2012. Une partie de la DRH a accepté de déménager à Lionnois dans des bureaux provisoires en attendant des travaux qui devraient avoir lieu cet été. Il souligne qu'en même temps ont eu lieu la fusion Harpège, Apogée, le maintien des payes, les déménagements … et tout ceci sans problème grâce aux au travail et l'efficacité des personnels BIATOSS.

6- Des mutations ont eu lieu dans différentes directions et plusieurs agents se sont plaints de ne pas avoir pu y participer ou de ne pas avoir eu l'information sur ces postes proposés. Quels ont été les moyens d'information et de communication pour l'ensemble de ces postes et quelles ont été les méthodes de choix des candidats retenus ?
B. Wurtz et F. Noel expliquent qu'il y a eu plusieurs cas :
Tout d'abord les concours BIATOSS prévus par les politiques des quatre établissements l'année dernière, qui ont été tous rendus publics et dont les admissibilités sont en cours.
Il y a eu l'appel à candidature pour les postes de Directions et sous-directions avec profils de poste dans un premier temps puis ceux des postes d'administratifs de Collegium et de Pôles Scientifiques.
Enfin, des mutations internes au sein des directions parfois avec liste de fiches de poste parfois sans. Cela dépendait en partie de la taille des directions, de la volonté de privilégier les personnels présents et de mieux prendre en compte certains souhaits.
Nous déplorons un manque de transparence dans cette procédure même pour les agents qui appartiennent à ces directions et qui à nouveau génère stress et rancœur.
F. Noel indique qu'un mouvement interne UL aura lieu en juin et donnera à nouveau lieu à beaucoup de mouvement de personnels.
Nous demandons pourquoi les postes d'AENES libérés ont été gelés et ne seront pas pourvus par le mouvement. Nous craignons une transformation des postes en ITRF.

F. Noel répond que les restructurations internes sont telles qu'il fallait garder des marges de manœuvre les plus larges possible à l'interne pour éviter que des gens extérieurs victimes de la carte scolaire arrivent et bloquent des postes qui pourraient être pourvus en interne. Il n'est pas question de transformation.

7- Nous souhaiterions une information sur le budget de l'action sociale pour 2012.
Nous craignons effectivement de ne pas pouvoir assurer les prestations sociales jusqu'à la fin de l'année comme c'est parfois le cas ailleurs.
B. Wurtz indique que l'argent qui était déjà débloqué pour l'action sociale était de 340 000€ soit 50% du budget demandé. Après une première concertation il a été décidé de l'augmenter à 540 000€. Une prochaine réunion est prévue en ce qui concerne l'harmonisation des prestations. Il faut prévoir le paiement des AS mais on pourra avoir une info plus précise prochainement. Il sera alors possible de définir le budget de l'action sociale pour cette année.

8- Il est urgent de mettre en place les groupes de travail sur l'ARTT, le régime indemnitaire, les contractuels....
P. Mutzenhardt a répondu à la question dans son point d'info.

9- Pour les victimes d'inondation dans la nuit du 21 au 22 mai qui ont dû s'absenter pour cas de force majeure, nous souhaiterions une règle claire concernant ces absences car elles ne sont pas gérées de la même manière sur tous les sites. Est-il possible d'envisager que, par solidarité face à cette catastrophe, l'Université accorde des jours à ceux qui en ont été victimes ? Evacuation de l'eau, nettoyage, visite des experts, travaux, tout cela prend du temps, en plus de miner le moral.
F. Noel répond que les chefs de service recevront une note afin que les agents en difficulté puissent se faire connaître. Il y aura examen au cas par cas en fonction des situations individuelles.

Si vous êtes dans cette situation, contactez –nous !

Questions diverses FSU, CGT, FO :

1- Nous avons la preuve, qu'il existe actuellement de faux vacataires à l'UL (enseignants vacataires présents depuis plusieurs années dans les établissements lorrains, certains depuis les années 80 et qui n'ont pas d'emploi en dehors des cours qu'ils donnent en tant que vacataire). Ces personnes ont vocation à être immédiatement contractualisées puisque l'UL les emploie en toute illégalité. De plus, elles doivent bénéficier sans délai des mesures de CDIsation telles qu'elles sont définies par la loi Sauvadet.
La DRH répond quelle n'en a pas connaissance. Elle invite donc les élus à se rapprocher directement d'elle pour régler ces cas. La réglementation sera appliquée.

7- Quelle est la situation actuelle des congés de formation professionnelle (enveloppe - commission ad hoc ...) ?
M. Riquart indique que la campagne est modeste cette année. 3,5 postes sont disponibles pour l'ensemble des besoins (soit 42 mois) mais il n'y a que 7 candidats ce qui représente 47 mois. Une commission ad-hoc paritaire devra se réunir fin juin avec 4 représentants des personnels issus du CT pour faire remonter des propositions.

11- Nous avons appris que le programmiste chargé par l'UL d'organiser le déménagement des services a établi des règles "surannées" pour évaluer les surfaces nécessaires à chaque service en

posant un nombre de m^2 fixe par grade. Sachant qu'un agent de catégorie C a droit à une surface de bureau inférieure à celle d'un B ou d'un A. Pourquoi le service chargé de superviser cette société a-t-il toléré l'utilisation d'un principe aussi archaïque qui ne correspond pas à la réalité des besoins des agents et des services ?

F. Noel répond que le logiciel utilisé par le programmiste doit être paramétré avec un certain nombre de données. C'est la norme qui a été utilisée pour les A personnel d'encadrement, 14 m² et 12 m² pour les B et les C. Le programmiste a fait une étude théorique avec comme consigne de casser le moins possible de cloisons. La DPI (Patrimoine) est passée pour voir les aménagements possibles in situ et a adapté les surfaces en fonction d'un certain nombre de contraintes (par exemple la place nécessaire pour dossiers). Mais de toute façon, des problèmes de place risquent de se poser très prochainement par exemple pour les archives de l'agence comptable où l'on estime que dans 18 mois il n'y aura plus de place.

Séance levée à 19 h 10

Prochain CT le 26 juin 2012